



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil communautaire de Quimperlé Communauté, convoqué le 28 octobre 2019, s'est réuni le 6 novembre 2019 à 18 heures, salle du Conseil de la Communauté, sous la présidence de Monsieur Sébastien MIOSSEC.

### Nombre de conseillers :

<b>En exercice :</b>	49
<b>Présents :</b>	41
<b>Votants :</b>	45
<b>Secrétaire de séance :</b>	Juliette PASQUIER

### CONSEILLERS TITULAIRES PRESENTS :

<b>ARZANO :</b>	Anne BORRY, Jean-Luc EVENNOU
<b>BANNALEC :</b>	Yves ANDRE, Marie-France LE COZ, Marcel JAMBOU, Anne-Marie QUENEHERVE
<b>BAYE :</b>	Pascal BOZEC
<b>CLOHARS-CARNOËT :</b>	Jacques JULOUX, Anne MARECHAL
<b>GUILLIGOMARCH :</b>	Alain FOLLIC
<b>LE TRÉVOUX :</b>	André FRAVAL
<b>LOCUNOLÉ :</b>	Corinne COLLET
<b>MELLAC :</b>	Bernard PELLETER, Nolwenn LE CRANN, Christophe LESCOAT
<b>MOËLAN-SUR-MER :</b>	Marcel LE PENNEC, Pascale NEDELLEC, Renée SEGALOU, Alain JOLIFF, Gwenaël HERROUET
<b>QUERRIEN :</b>	Jean-Paul LAFITTE, Juliette PASQUIER
<b>QUIMPERLÉ :</b>	Michaël QUERNEZ, Danièle KHA, Patrick TANGUY, Marie-Madeleine BERGOT, Daniel LE BRAS, Cécile PELTIER, Michel FORGET
<b>RÉDÉNÉ :</b>	Jean LOMENECH, Yves BERNICOT
<b>RIEC-SUR-BÉLON :</b>	Sébastien MIOSSEC, Edith JEAN, Claude JAFFRE
<b>SAINT-THURIEN :</b>	Joël DERRIEN
<b>SCAËR :</b>	Jean-Yves LE GOFF, Danielle LE GALL, Didier LE DUC, Jean-Michel LEMIEUX
<b>TRÉMÉVÉN :</b>	Roger COLAS, Lénaïc ROBIN

### ABSENTS EXCUSES :

Denez DUIGOU (CLOHARS), Catherine BARDOU (CLOHARS), Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX), Loïc TANDE (LOCUNOLE), Christophe RIVALLAIN (MOELAN), Martine BREZAC (QUIMPERLE), Erwan BALANANT (QUIMPERLE), Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE)

### POUVOIRS :

Denez DUIGOU (CLOHARS) a donné pouvoir à Jacques JULOUX (CLOHARS)  
Jeanne-Yvonne GOURLAOUEN (LE TREVOUX) a donné pouvoir à André FRAVAL (LE TREVOUX)  
Christophe RIVALLAIN (MOELAN) a donné pouvoir à Pascale NEDELLEC (MOELAN)  
Lorette ROBERT-ROCHER (REDENE) a donné pouvoir à Jean LOMENECH (REDENE)

DCC2019-220

**VIE COURANTE**  
**11- CULTURE**

**Cinéma municipal La Bobine : approbation de la demande d'aide à l'investissement de la Ville de Quimperlé pour son cinéma la Bobine au titre de l'année 2019 (annexe)**

Dans le cadre des travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de son cinéma municipal La Bobine, la Ville de Quimperlé a sollicité le concours financier de la Communauté, sur la base d'un programme pluriannuel d'investissement 2017-2020. Au titre de l'année 2019, le montant sollicité s'élève à 17 462,91€. Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Remplacement des fauteuils	53 921,05 €	Quimperlé (20%) Communauté	17 462,91 €
Remplacement de la moquette	29 353,53 €		
Remplacement de la librairie SmartJog	4 040,00 €	Ville de Quimperlé	69 851,67 €
<b>TOTAL HT 2019</b>	<b>87 314,58 €</b>	<b>TOTAL HT 2019</b>	<b>87 314,58 €</b>

La convention ci-annexée fixe les objectifs et modalités de versement de l'aide communautaire.

L'assemblée délibérante est invitée à :

- APPROUVER, au titre de l'année 2019, la demande d'aide à l'investissement de la Ville de Quimperlé pour son cinéma, à hauteur de 17 462,91 €,
- AUTORISER le Président à signer ladite convention.

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré,

- APPROUVE, au titre de l'année 2019, la demande d'aide à l'investissement de la Ville de Quimperlé pour son cinéma, à hauteur de 17 462,91 €,
- AUTORISE le Président à signer ladite convention.

ADOPTÉ à l'unanimité

ET ONT, les membres présents, signé après lecture

Pour extrait certifié conforme,



Le Président,

Sébastien MIOSSEC

## AIDE A L'INVESTISSEMENT ANNEE 2019 CINEMA LA BOBINE - VILLE DE QUIMPERLE

### ENTRE

Quimperlé Communauté, sise 1 rue Andreï Sakharov - 29300 QUIMPERLE, représentée par son Président, Monsieur Sébastien MIOSSEC, autorisé par délibération du Conseil Communautaire en date du 6 novembre 2019,

### ET

La Commune de Quimperlé, sise La Roche Beaubois, rue de Pont-Aven - 29300 QUIMPERLE, représentée par son Maire, Monsieur Michaël QUERNEZ, autorisé par délibération du Conseil municipal en date du .....,

### PREAMBULE

Dans le cadre de travaux d'investissement nécessaires au bon fonctionnement de son cinéma municipal La Bobine, la Ville de Quimperlé a sollicité le concours financier de la Communauté, sur la base d'un programme pluriannuel d'investissement 2017-2020.

## ARTICLE 1 : OBJET

Au titre de l'année 2019, le montant sollicité s'élève à 17 462,91€. Le plan de financement s'établit de la manière suivante :

NATURE DES DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Remplacement des fauteuils	53 921,05 €	Quimperlé Communauté (20%)	17 462,91 €
Remplacement de la moquette	29 353,53 €		
Remplacement de la librairie SmartJog	4 040,00 €	Ville de Quimperlé	69 851,67 €
TOTAL HT 2019	87 314,58 €	TOTAL HT 2019	87 314,58 €

## ARTICLE 2 : MONTANT DE L'AIDE A L'INVESTISSEMENT

L'aide à l'investissement s'élève à 17 462,91 €.

## ARTICLE 3 : MODALITES DE VERSEMENT

Quimperlé Communauté versera cette aide à l'investissement après la réalisation des travaux sur présentation d'un état des dépenses visé par le receveur municipal.

La commune pourra solliciter une demande d'acompte représentant au maximum 50 % du montant attribué, accompagnée de justificatifs attestant du paiement de 50 % au moins des dépenses prévisionnelles. L'acompte sera calculé au prorata des dépenses effectivement réalisées.

## ARTICLE 4 : JUSTIFICATIFS

La Commune de Quimperlé s'engage à fournir un certificat administratif des dépenses réalisées, accompagné de l'état des mandatements visé par le comptable public.

## ARTICLE 5 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra effet à compter de sa signature par les deux parties. Elle aura une durée de validité de 1 an.

## ARTICLE 6 : RESILIATION DE LA CONVENTION

En cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements respectifs inscrits dans la convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre partie suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait en 2 exemplaires à Quimperlé, le

Le Président de Quimperlé Communauté,

Le Maire de Quimperlé,

Sébastien MIOSSEC

Michaël QUERNEZ